

serait inutile; la société n'y donnerait pas suite, elle la laisserait inappliquée. Si les sociétés de pipe-line sont sincères, si elles tiennent à mettre fin au monopole qu'exerce la *West-coast Transmission Company*, qu'elles nous donnent cette assurance, qui aura du poids, cette assurance qu'elles ont apparemment donnée en dehors de la Chambre, où elle est réellement sans valeur, l'assurance qu'elles établissent un tracé canadien en modifiant dans ce sens et de leur propre gré un des articles du projet de loi. Si elles agissaient ainsi, pas un seul député ne s'opposerait à la mesure. Nous aurions alors trois sociétés de pipe-line munies de charte. Il appartiendrait au gouvernement de l'Alberta de choisir celle qui lui paraîtrait la plus apte à transporter le gaz dans l'intérêt de la population de l'Alberta et du Canada.

Pour ces motifs, lors de la troisième lecture, je voterai contre l'octroi de ces chartes, non pas dans le dessein de favoriser un monopole, mais afin de faire comprendre à ces sociétés que le jour où l'on pouvait facilement exporter les matières premières du Canada est passé et que nous songeons maintenant à nous d'abord.

M. Byrne: Monsieur le président . . .

M. MacInnis: Tous les représentants de la Colombie-Britannique se rangent du même côté. Il ne faudrait pas faire trop d'obstruction.

M. Byrne: Je ne m'attendais pas à prendre la parole ce soir vu que j'en ai déjà dit assez long au comité. On a protesté à plusieurs reprises sur la façon dont les travaux du comité se sont poursuivis. Pour ma part, j'ai parfois été d'avis qu'on aurait dû accorder plus de temps pour l'audition des témoignages. Il est évident d'après ce que j'ai entendu ici ce soir que les remarques de M. Dixon n'auraient guère pu influencer les membres car plusieurs préopinants ont signalé qu'à leur avis il n'avait pas assez bien préparé sa déposition et qu'on avait réfuté la plupart de ses chiffres.

A mon sens la principale erreur à l'égard de cette question,—et surtout ce soir,—c'est que le comité ne s'est pas réuni en vue d'établir un tracé à l'égard du pipe-line projeté pour le transport du gaz. Le comité avait pour objet de s'assurer que la société répondait aux exigences de la loi sur les pipe-lines, afin de lui octroyer une charte semblable à celle que détient la *Westcoast Transmission Company*.

Selon le député de Vancouver-Quadra, il ne convient pas que des gens autres que les membres du comité s'intéressent aux travaux . . .

[M. Sinclair.]

M. Green: Non. Je désire m'expliquer sur un fait personnel. M. le président, je n'ai rien dit de tel. J'ai affirmé qu'il ne convenait pas que le parrain du bill fasse partie du comité.

M. Byrne: Le député de Vancouver-Quadra a également affirmé que le représentant de Vancouver-Centre s'intéressait à ce qui se passait.

M. Green: Et comment!

M. Byrne: J'ai aussi constaté que d'autres personnes portaient beaucoup d'intérêt aux travaux. J'ai remarqué, en outre, la grande activité déployée à la salle de comité par le député de Fraser-Valley, parrain du bill adopté en avril dernier, celui qui accordait une charte à la *Westcoast Transmission Company*. Comme il semblait vivement s'intéresser aux travaux, il a sans doute appuyé ceux qui menaient l'opposition.

On a signalé que le comité n'a pas pris le temps d'interroger tous les témoins. A peine arrivé aux réunions, j'ai constaté que certains semblaient décidés à faire perdre du temps au comité. A deux reprises, j'ai pris la parole pour déclarer qu'on gaspillait du temps.

En présentant sa cause, M. Connolly, avocat de la société, a donné lecture d'un mémoire qu'il avait préparé. Une fois cette lecture terminée, il a donné à entendre que celui qui connaissait les faits,—c'est peut-être faire preuve d'imprudance que de penser qu'une société pipe-line aurait pu assembler des faits,—était M. Dixon, qui pouvait répondre à toutes les questions que nous pourrions poser. Eh bien, on a insisté pour que M. Connolly témoigne. Il a témoigné pendant deux heures environ. Presque la moitié des questions étant d'ordre technique, M. Connolly ne pouvait pas y répondre. On a refusé à ce moment-là à M. Dixon, qui possédait tous ces renseignements sur le bout de ses doigts, le droit de répondre aux questions. J'affirme qu'on a systématiquement cherché à perdre beaucoup de temps. Et on a réussi.

M. Smith (Calgary-Ouest): Les députés ministériels avaient la haute main sur le comité. Pourquoi n'ont-ils pas arrangé cela comme ils ont arrangé tout le reste?

M. Byrne: L'honorable député prétend que nous avons la haute main sur le comité. C'était la première fois que je siégeais à une commission parlementaire, bien que j'aie fait partie d'autres commissions. J'ai quelque expérience à ce sujet et j'ai souvent été témoin de manœuvres tendant à s'assurer la domination du comité. Je me suis vite rendu compte que c'est ce que feraient les adversaires du bill. On a présenté une motion invitant le comité à suivre l'exemple de la